

*Vincent Regnault, Avocat  
Chef de service  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3102  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [vregnaultt@gazmetro.com](mailto:vregnaultt@gazmetro.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDÉ ET PAR MESSAGER**

Montréal, le 22 février 2013

Madame Sophie Giner  
Secrétaire adjointe  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria – bureau 2.55  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012**  
**Notre dossier : 312-00530, Phase 1B**  
**Dossier Régie : R-3809-2012**

---

Madame Giner,

Comme suite à votre correspondance datée du 19 février dernier, veuillez trouver ci-dessous les renseignements demandés.

Tout d'abord, un panel composé de Messieurs Jean-François Tremblay, chef de service, Réglementation, Jean-Sébastien Huet, chef de service, Affaires contractuelles approvisionnements gaziers et Sylvain Tremblay, conseiller senior, marge brute, présentera la preuve de Gaz Métro et réagira aux diverses preuves déposées par les intervenants ainsi qu'à l'alternative proposée par la Régie dans le cadre de sa demande de renseignements transmise à l'ACIG, la FCEI, OC et UC. Le témoignage de ce panel ne devrait pas dépasser 60 minutes. Vous trouverez ci-joint les curriculum vitae de Messieurs Huet et Sylvain Tremblay qui sont communiqués sous la cote Gaz Métro-6, Document 3, celui de Monsieur Jean-François Tremblay ayant été produit dans le cadre de la Phase 1A du présent dossier.

Par ailleurs, à ce stade-ci, nous vous prions de nous réserver une période de 15 minutes par intervenants aux fins de leur contre-interrogatoire.

Enfin, pour notre argumentation, nous vous saurions gré de nous réserver une période d'environ 45 minutes.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Vincent Regnault*

Vincent Regnault  
VR/mb

p.j.